

Apporteur d'Affaire – Objet du marché

EDF Projet EPR2 Architecte

□ FOURNITURE - ■ PRESTATION



Descriptif général

Le marché, objet de la présente fiche, concerne les prestations d'Architecte destinées à la constitution d'une partie des dossiers nécessaires aux procédures administratives pour la création éventuelle de deux tranches nucléaires de type EPR2.

Calendrier du marché

Publication d'un avis au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) : 12/10/2022 https://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:560825-2022:TEXT:FR:HTML&src=0

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 21/10/2022 12h00

Période de consultation : dernier trimestre 2022

Fin des prestations : part ferme 06/2025, part optionnelle : 2026

Contacts

Interlocuteurs Projet

Sylvain RINGOT06 99 55 90 41sylvain.ringot@edf.frChristophe MARCINKOWSKI06 34 84 45 19christophe.marcinkowski@edf.fr

NUCLEI Hauts-de-France

Nicolas FIEVET 06 83 51 29 35 <u>n.fievet@hautsdefrance.cci.fr</u>
Philippe STAHL 06 30 95 27 41 <u>philippe.stahl@edf.fr</u>



EDF Projet EPR2 ARCHITECTE

Descriptif volet **PRESTATION**

Nature des travaux à réaliser et volumétrie

Les prestations comprennent les missions suivantes :

- La proposition d'une notice architecturale d'ensemble, présentant les choix architecturaux applicables à l'ensemble des bâtiments et aménagements du site, qu'ils fassent ou non partie du dossier de demande de Permis de Construire,
- Une étude d'esquisse des bâtiments du « nœud NBS » (bâtiments administratifs et semiindustriel) et du bâtiment POE (Pôle Opérationnel d'Exploitation),
- La fourniture des photomontages du projet avec insertion des tranches EPR2 et du chantier, dans le site, telles que nécessaires pour la communication, le Débat Public et pour le volet paysager de l'Etude d'Impact Environnemental du projet,
- Le conseil et l'assistance sur la définition du périmètre et de la forme du Permis de construire, la liste exhaustive des pièces du Permis de Construire,
- La rédaction du volet paysager de l'Etude d'Impact Environnemental,
- La réalisation des photomontages spécifiques pour le Permis de Construire,
- La production et la consolidation des éléments graphiques et des notices du dossier de Permis de Construire.
- La constitution du dossier du Permis de Construire des deux tranches EPR2, et la fourniture sous format nécessaire au dépôt,
- Le conseil et l'assistance à la communication (optionnel),
- Le suivi architectural en cours d'études (optionnel).

Le Cahier des charges sera accessible sur le portail achat d'EDF après validation de l'accord de confidentialité et une fois confirmation de l'intérêt pour cette consultation auprès d'EDF Gravelines (cf. contacts).

Planification de l'activité

- Publication d'un avis au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) : 12/10/2022
 https://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:560825-2022:TEXT:FR:HTML&src=0
 Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 21/10/2022 12h00
- □ Période de consultation : dernier trimestre 2022
- □ Fin des prestations : part ferme 06/2025, part optionnelle : 2026

Zones d'interventions

□ EDF CNPE Gravelines, Hors Zone Contrôlée et zones ATEX

Prérequis à respecter

□ Habilitation des personnels : Architecte d'Etat inscrit à l'Ordre – HMONP

